



**Ministère de l'éducation  
et de la modernisation de l'administration,  
*en charge du numérique***

**Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE  
(A.A.P.C)**

Mise en place d'un environnement numérique de travail (ENT) pour les écoles publiques du premier degré et les établissements publics du second degré de Polynésie française

**1. Informations relatives à l'acheteur public**

1° Catégorie : Polynésie française

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements (DGEE) B.P. 20673, 98713 Papeete – TAHITI, Polynésie française – Rue Tuterai Tane, (route de l'hippodrome) – Pirae

Tél. : (689) 40 47 05 00 - Fax. : (689) 40 42 40 39 - Email : bmp@education.pf

3° Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché : Madame Christelle LEHARTEL, Ministre de l'Éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique.

**2. Objet et caractéristiques principales**

1° Objet : Mise en place d'un environnement numérique de travail (ENT) pour les écoles publiques du premier degré et les établissements publics du second degré de Polynésie française

2° Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Services

3° Type de marché : Abonnement à une solution logicielle relative à un environnement numérique de travail avec service d'hébergement de données, exploitation et maintenance

4° Lieu d'exécution des prestations : en Polynésie française

5° Durée du marché : de la notification du marché au titulaire jusqu'au au 30/08/2026

6° Variantes autorisées : Non

### **3. Forme du marché :**

Le marché est un marché simple conclu avec un seul opérateur économique.

**4. Prestations divisées en lots :** Non

**5. Type de procédure :** Appel d'offres ouvert

### **6. Conditions de participation - pièces à fournir par les candidats**

Les pièces à fournir au titre de la candidature et de l'offre sont indiquées dans le règlement de la consultation.

### **7. Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères et sous-critères énoncés dans le règlement de la consultation.

### **8. Délais**

1° Date limite de remise des offres : Le 30 janvier 2023 à 11 heures

2° Délai de validité des offres à compter de la date limite de réception des offres : 120 jours

### **9. Dispositions pour le retrait du DCE**

Retrait du dossier de consultation

Le règlement de la consultation et l'ensemble du dossier peuvent être retirés au bureau des marchés publics (BMP) de la Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE), rue Tuterai Tane (route de l'hippodrome) à PIRAE - BP 20.673 - 98713 Papeete, Tél. 40.46.28.16, 40.46.28.17, 40.26.29.67. Les horaires de consultations sont : Lundi, Mardi, Jeudi de 7h30 à 15h30, et le mercredi et vendredi de 7h30 à 12h.

Le dossier de consultation pourra aussi être envoyé par mail ou remis à chaque candidat sur clef USB (clef USB fournie par le candidat), sur simple demande du candidat.

Le candidat adressera alors une demande écrite en précisant l'identité de l'entreprise et son contact, à l'adresse mail suivante : [bmp@education.pf](mailto:bmp@education.pf)

### **10. Conditions de remise des offres**

Les offres seront présentées sous pli unique, et devra porter la mention :

<p style="text-align: center;"><b>MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT) POUR LES ÉCOLES PUBLIQUES DU PREMIER DEGRÉ ET LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU SECOND DEGRÉ DE POLYNÉSIE FRANÇAISE</b></p>
---

*(A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)*

1° Contenu du pli à remettre : Défini dans le règlement de la consultation.

2° Modalités de remise des plis :

Sur place :

En le remettant en « mains propres » contre récépissé, à la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE), bureau des marchés publics (BMP), BP 20.673 - 98713 Papeete, 40.46.28.16, 40.46.28.17, 40.26.29.67, Rue TUTERAI TANE (route de l'hippodrome, face à l'école TUTERAI TANE) à PIRAE.

Par voie postale :

Si elles sont envoyées par la Poste ou par fret aérien, elles devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal.

Afin de permettre au bureau du courrier de la DGEE de retirer le pli auprès du transporteur ou de la Poste, les justificatifs de l'envoi (récépissé d'envoi recommandé via l'OPT, FEDEX, DHL, UPS ou la LTA) devront être transmis par mail, avant le délai de rigueur, à l'adresse mail suivante : [bmp@education.pf](mailto:bmp@education.pf)

La date limite de réception des plis (par dépôt sur place ou bien par voie postale) est fixée au 30 janvier 2023

#### **11. Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : [greffe.ta-papeete@juradm.fr](mailto:greffe.ta-papeete@juradm.fr), site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

**12. Date d'envoi du présent avis à la publication** : Le 28 novembre 2022.